

Régate de la Belle Etoile, Vendredi 21 août 2009

1. Organisation

Yacht Club de Genève - Case postale 32 - CH-1223 Cologny

2. Règles applicables

La régata sera régie par :

Les règles de courses à la voile (RCV 2009-2012) de l'ISAF.

Les prescriptions de l'autorité nationale Swiss Sailing (FSV).

Le règlement ACVL-SRS Edition 2009.

Le présent Avis de Course.

Les Instructions de Course et leurs annexes.

La règle 26 et 32.2 du RCV sont modifiées selon les Instructions de Course.

La langue officielle est le français.

3. Classification de la manifestation

La régata est classifiée en catégorie C. Régata comptant pour le Championnat du Petit Lac.

4. Classes admises

Classes TCF1, TCF2, TCF3, TCF4 selon le règlement ACVL 2009. Classes SU (Surprise), GS (Grand Surprise) et TO (Toucan) selon le règlement ACVL 2009 et selon leurs propres règles de monotypie, édictées par leur Aspro.

5. Procédure d'inscription

Les concurrents peuvent s'inscrire par le biais du site Internet www.ycg.ch ou, à défaut, sur formulaire ah doc par correspondance adressée au secrétariat du Yacht Club de Genève, case postale 32, 1223 COLOGNY. A cette occasion, doivent être obligatoirement présentés les documents suivants: Le numéro de panneau ACVL, le nom du propriétaire, barreur ou responsable, les noms des équipiers et leurs numéros de licence, conformément aux dispositions 19.2 de l'ISAF et du règlement Swiss Sailing, ainsi que pour des raisons de sécurité, l'attestation du nombre de personnes à bord (minimum 3 personnes). L'autorisation relative à la publicité portée par le yacht conformément à l'article 80 RCV. La finance d'inscription s'élève à CHF 60.-. Elle est désormais unique et applicable à tous les concurrents suisses comme étrangers, l'inscription est gratuite pour les membres actifs et associés YCG, sauf si ceux-ci s'inscrivent tardivement. Dans ce cas, les conditions pour inscriptions tardives seront alors appliquées. Date limite d'inscription : samedi 15 août 2009. Passée cette date, les inscriptions seront acceptées moyennant une finance de CHF 100.-. Aucune finance d'inscription ne sera remboursée.

6. Instructions de Courses

Les instructions seront envoyées aux membres, disponible au Club et sur le site.

7. Parcours

Grand parcours, classes TCF1, TCF2, GS et Toucan: Tour Carrée, Coppet, Anières, Bellevue et Tour Carrée. Petit parcours, classes TCF3, TCF4 et Surprise: Tour Carrée, Versoix, Anières, Bellevue et Tour Carrée. Bouées de formes cylindriques orange. Aux marques de passage et à l'arrivée, présenter le panneau de course (éclairé de nuit).

8. Départ

Vendredi 21 août 2009. Au large de la Tour Carrée YCG, entre première bouée à terre rive gauche, bouée intermédiaire délimitant les segments de ligne et bateau start au large (la bouée intermédiaire délimitant des segments de ligne peut être absente selon conditions météo). Horaire prévu : Signal d'avertissement: 18h56 - Signal préparatoire: 18h55 - Signal de départ: 19h00.

9. Clôture

Samedi 22 août 2009 à 6h41

10. Réclamations, actions du Comité de Course ou du Jury

Les réclamations doivent être déposées au plus tard 120 minutes après l'arrivée du voilier réclamant. Les instructions des réclamations seront jugées samedi 22 août à 16h00.

11. Classement

1. Un classement en temps réel, toutes classes confondues, grand parcours.
2. Un classement en temps réel, toutes classes confondues, petit parcours.
3. Un classement en temps réel, par série, pour les classes SU, GS et TO.
4. Un classement en temps compensé, par classe, pour les classes TCF1, TCF2, TCF3 et TCF4. Minimum 5 bateaux inscrits par séries et classes.

12. Prix et challenges

Par séries et classes en temps réel SU, GS, TO. Par classes en temps compensé TCF1, TCF2, TCF3 et TCF4. Planche de prix: Boutique La Seiche et Brasserie La Bourse.

13. Distribution des prix

Samedi 22 août 2009 à 18h00 au Yacht Club de Genève. Les membres d'équipages et/ou propriétaires des bateaux vainqueurs et récompensés sont invités à retirer leurs prix lors de la cérémonie.

14. Responsabilités

Les concurrents participent à la régata sous leur entière responsabilité et à leurs propres risques. La décision d'un concurrent de prendre part ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, aussi bien avant que pendant et après la course.